



DELIBERATION N°2024 - 7.5 - 50
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Date de publication

Le 25 octobre 2024

Étaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoît, SANSON Maryline, MARTIN Florence, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, DOURLIN Aurélien, BLONDEL Sylvie, COLOMBEL Gaëtan formant la majorité en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Absents excusés : HUBERSON Marie-Pierre, BOUVIER Isabelle et TREHET Laurent

Madame Fabienne GABRIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (Article L 2121-15 du CGCT)

OBJET : 2024 - 7.5 - 50 - RENOVATION ENERGETIQUE ET AMENAGEMENT DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL - LOCAUX ADMINISTRATIFS

Vu le décret d'application N°2019-771 du 23 Juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale des bâtiments publics,

Vu la délibération N° 2023-7.5-1 du 3 février 2023,

Considérant les différentes démarches et les subventions sollicitées,

Considérant que le logement jouxtant la mairie, ne pourra être reloué dans l'état,

Considérant que les locaux administratifs et archives de la mairie sont trop exigües,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'aménager le logement jouxtant la mairie en bureau pour Monsieur le Maire, salle d'archives, réserve de stockage, sanitaires...
- décide de réaliser la rénovation énergétique des locaux actuels et futurs de la mairie pour répondre aux obligations du décret tertiaire,
- approuve le plan de financement
- sollicite une subvention auprès du Département pour la rénovation et l'aménagement de la Mairie et des locaux administratifs

Voté à l'unanimité

En mairie, le 27 Novembre 2024

Le Maire

H.LECARPENTIER

